L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

MERCREDI 21 AOUT 1878.

Plateforme Démocratique.

1. Que le parti démocrate-conservateur de l'Etat de la Louisiane, réuni en convention, renouvelle tous les engagements contenus dans la plateforme du parti de juillet 1876 et particulièrement ce qui suit: "Nous engageons, par la présente, notre parti à l'accomplissement de toutes les obligations légales, émises par l'Etat de la Louisiane; et nous nous engageons à employer nos plus énergiques efforts dans la direction de la réforme et d'une administration économique du gouvernement et spécialement vers l'abolition des places inutiles; la réduction des droits et salaires ministériels au point de n'en plus faire qu'une rémunération équitable et la réduction des taxes à la dernière limite possible avec les dépenses nécessaires du gouvernement; le maintien de la foi publique et la restriction du patronage dangereux de l'Exécutif d'Etat.

2. Résolu que l'intérêt des classes industrielles produisant la richesse est un intérêt suprême pour le peuple des Etats-Unis. Ceux dont le travail et l'esprit d'entreprise produisent la richesse doivent être assurés d'en jouir. Notre plus chaude sympathie est acquise aux classes laborieuses qui ont été mises hors d'emploi par la politique financière ruineuse et une législation injuste du parti républicain, et nous engageons le parti démocrate au renversement de cette politique et à la restauration de leurs droits.

3. Que Francis T. Nicholls, par la manière habile et grave avec laquelle il a traité les nombreuses questions délicates surgissant du succès du parti en 1876 et ayant eu pour résultat l'établissement du gouvernement du peuple en Louisiane, mérite la reconnaissance de tous les Louisianais; que sa [illegible] et sa modération dans l'administration des grands intérêts de l'Etat sont d'accord avec les principes énoncés par lui en acceptant la nomination et lui ont valu le respect de tous comme gouverneur de tout le peuple de la Louisiane, et lui donnent droit à l'appui de tous ceux qui aiment un bon gouvernement.

4. Que nous nous rappelons avec reconnaissance les efforts héroïques et patriotiques du Gén. F. W. Ogden et des soldats-citoyens de la Louisiane sous lui dans l'établissement et le soutien du gouvernement du peuple dans cet Etat;

5. Que le vote de la Louisiane aux élections de 1876 a été donné à Samuel J. Tilden pour la présidence et à Thomas A. Hendricks pour la vice-présidence par une majorité de plus de 9000 voix, et qu'il a été frauduleusement compté pour Rutherford B. Hayes et William A. Wheeler, sous le prétexte que le résultat avait été obtenu par l'intimidation et l'assassinat, et que le défaut du parti républicain de produire des témoins pour soutenir ces charges, quand il a été invité à le faire par le comité Potter, est une confession de son impuissance à soutenir ses allégations et de la fausseté des accusations elles-mêmes, et que le résultat de l'enquête du dit comité est une preuve affirmative que ces charges et ces allégations étaient dépourvues de fondement.

6. Que la récente admission de W. P. Kellogg comme sénateur de cet Etat a été un abus de parti pour un but éphémère de parti et une violation de la Constitution qui assure à chaque Etat deux sénateurs; que longtemps avant l'admission de Kellogg il avait été établi d'une manière concluante que l'assemblée générale de Nicholls était la véritable et la seule Législature de la Louisiane; que dans l'opinion de cette convention, le Sénat des Etats-Unis n'était pas compétent, par une reconnaissance posthume, à galvaniser une autre assemblée dont l'existence n'a pas laissé de traces dans les livres de Statuts de l'Etat et qui s'est dissoute sans avoir été reconnue nulle part et qu'en vue du caractère sans précédent de cette affaire, une révision est due par le Sénat à la justice.

7. Que nous regardons avec un sérieux mécontentement l'indifférence et l'opposition des membres du Congrès national à un système d'améliorations intérieures, pour restaurer la prospérité des Etats du Sud et du Sud-Ouest, et nous insistons auprès de nos sénateurs et représentants pour qu'ils réunissent leurs efforts afin d'obtenir l'assistance du gouvernement national en faveur du chemin du Pacifique et Texas, et en faveur d'un système de levées de nature à protéger les terres d'alluvion de la Vallée du Mississipi contre les inondations, et en faveur d'une navigation en rapport avec les besoins du commerce, ces mesures ayant un caractère national et en dehors du contrôle des gouvernements d'Etat.

8. Que nous endossons cordialement le mémoire de la chambre de commerce de la Nlle-Orléans au Congrès en faveur d'une ligne de steamers avec le Brésil, engageant nos représentants au Congrès à faire valoir par la dite ligne le contrat de la malle par la Nlle-Orléans, avec la subvention qui a été demandée afin de faciliter l'ouverture de ce commerce d'une si grande importance pour l'Ouest et pour le Sud.

9. Résolu, que la démocratie de la Louisiane demande que le système de banque nationale soit aboli et que les billets des banques nationales soient retirés et qu'à leur place le gouvernement des Etats-Unis émette des [illegible] en billets du Trésor [illegible] greenbacks, et demande en même temps le rappel sans condition des lois imposant une taxe sur la circulation des banques d'Etat.

10. Résolu que, nous demandons aussi le rappel immédiat et sans condition de l'acte de reprise et nous sommes inaltérablement opposés à la politique financière poursuivie par le parti républicain, par laquelle le volume de la circulation a été réduit de beaucoup au dessous des besoins commerciaux du pays, et par laquelle aussi les faillites, la baisse des affaires, la rareté du travail dû au lieu et les gages du pauvre ont été réduits; que c'est l'opinion de cette convention que tous les bons et obligations du gouvernement national doivent être payés en billets du Trésor des Etats-Unis, excepté quand il en a été disposé autrement dans la loi originale sous laquelle ils ont été émis; nous demandons en outre le rappel de toutes les lois passées subséquemment à la loi originale créant la dette publique, par laquelle les obligations du contrat ont été rendues plus onéreuses.

11. Résolu que dans le jugement de cette convention la législature de cet Etat devrait dans sa prochaine session pourvoir à l'appel et à la réunion d'une convention le plus tôt possible, pour faire et établir une nouvelle constitution pour l'Etat de la Louisiane.

12. Résolu qu'en favorisant la convocation d'une convention constitutionnelle, on ne se propose pas de remplacer les officiers actuellement en fonction dans le gouvernement d'Etat.

FOURNEAU ROBERT E. LEE.

Ce FOURNEAU DE CUISINE VIENT d'être mis sur le marché de la Nlle-Orléans et est fait en [illegible], et on le [illegible] en déclarant qu'il est l'égal des meilleurs fourneaux connus actuellement. L'[illegible] [illegible] d'une garantie pleine et entière. [illegible] l'offre, en outre, à VINGT POUR CENT de MOINS que les prix des autres articles.

JAMES H. REYNOLDS, Marchand [illegible] de fourneaux [illegible] machines à vapeur.

Plombier, poseur de tuyaux de gaz et de machines à vapeur, fourneaux de cuisine et pompes.

[illegible] rue Baronne [illegible]

Entre les rues Union et Perdido, NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

1er mai—1 an

BOIS! BOIS

En vente [illegible] REÇU CONSTAMMENT DES [illegible] DE LA [illegible] DE HONEY ISLAND, "J. F. Fraser" et "[illegible]" ainsi que [illegible]

CHANTIERS DE BOIS DE HONEY ISLAND et CHANTIERS de CHARBON, No 375 rue Julia, près du Pont Magnolia, Nouveau Bassin, [illegible] Promenade Carondelet et [illegible] Vieux Bassin, [illegible] No 158. S'adresser [illegible]

[illegible]

[illegible] CHAMPAGNE [illegible]

IN 1743.

[illegible] FRANÇOIS & Co

SOLE AGENTS FOR THE UNITED STATES

[illegible] agents pour MARTELL & CO à COGNAC, et ESCHENAUER & CIE à BORDEAUX. En vente à la Nouvelle-Orléans chez [illegible] et chez tous les négociants en vins.

Concours littéraire annuel en langue française de l'Athénée louisianais.

Le rapport suivant a été adopté par l'Athénée louisianais dans sa séance du mercredi 24 avril 1878, et constitue le programme du concours auquel sont invités à participer les écrivains de langue française en Louisiane.

Concours de 1878.

Fidèle à sa mission, l'Athénée louisianais a résolu de contribuer, dans la mesure de ses forces, à [illegible] jeunes gens le goût de l'étude, en faisant naître entre eux une louable émulation, en leur ménageant une occasion de se produire, en offrant, enfin, aux plus habiles un témoignage de sympathie.

1° Dans ce but, l'Athénée a décidé, dans sa séance du 10 avril, d'instituer un concours littéraire annuel [illegible]

2° Toute personne, de l'un ou de l'autre sexe, résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

3° L'Athénée décernera deux prix: le premier consistera en une médaille en or, le second en une médaille en argent.

4° La proclamation des prix aura lieu dans le courant de décembre.

5° Les manuscrits devront être reçus par le secrétaire *au plus tard*, le 31 octobre; ils devront être écrits d'une manière facilement lisible, sur papier écolier réglé avec une marge d'un quart de la largeur et seulement sur le recto des pages; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

6° Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

7° La présentation des prix se fera publiquement, en séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

8° Chaque manuscrit sera remis sans [illegible] accompagné d'une devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, *dans* laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

9° Les enveloppes correspondant aux manuscrits vainqueurs seront ouvertes dans le cours de la séance, et les noms des lauréats seront proclamés.

10° Les autres enveloppes seront détruites, et les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

11° Le sujet choisi pour le prochain concours est le suivant, et devra être traité en prose:

DE LA PUISSANCE DE L'ÉDUCATION, ET DE LA NÉCESSITÉ DU TRAVAIL DANS TOUTES LES CONDITIONS DE LA VIE.

Les manuscrits et communications devront être adressés au secrétaire, P. O. Box 1334, Nouvelle-Orléans.

F. TUJAGUE,	O. CARRIÈRE,
MERCIER,	S. MARTIN, D. M. P.,
FÉLIX LIMET,	ALFRED MERCIER,

RAOUL JUMONVILLE.

NOUVELLES TAXES POSTALES.

Le *Journal officiel* du 19 publie deux décrets, en date du 16 courant, rendant applicables à partir du 1er mai prochain les taxes postales établies par la loi du 6 avril courant, et les taxes télégraphiques établies par la loi du 21 mars dernier.

Un autre décret du même jour fixe ainsi les taxes à percevoir par l'administration des postes, pour l'affranchissement des lettres ordinaires expédiées de la France, de l'Algérie et des bureaux de postes français établis en Turquie, en Egypte, à Tunis et à Tanger, à destination des pays ci-dessous mentionnés:

1° A raison de 25 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, par rapport à toute l'Europe et aux pays suivants: Russie d'Asie, Turquie d'Asie, Egypte y compris la Nubie et le Soudan, Madère et Açores, Maroc, Perse (voie de Russie ou de Turquie,) Colonies et établissements espagnols de la côte septentrionale d'Afrique, Tunis, Tripoli de Barbarie, enfin, en Chine, villes de Kalgan, Pékin, Tien-Tsin et Urga (voie de Russie);

2° A raison de 35 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, par rapport aux pays suivants: Etats-Unis de l'Amérique du Nord; Brésil; République Argentine; Japon; Chine (voie de Marseille ou de Brindisi); Perse (voie du golfe Persique); colonie et établissements d'outre-mer français, danois, espagnols, néerlandais et portugais; Inde britannique (comprenant l'Hindoustan, la Birmanie britannique, Aden et les établissements de poste indiens de Bagdad et de Bassorah (Turquie d'Asie) de Guadur (Béloutchistan), de Mandalay (Birmanie), de Mascate (Arabie) et de Zanzibar; colonies ou établissements britanniques de Ceylan, du détroit de Malacca, de Labouan, de Hong-Kong, de Maurice et dépendances, des Bermudes, de la Guyane, de la Jamaïque et de la Trinité; enfin, villes de l'Afghanistan, de l'Etat de Cachemire et du Thibet, avec lesquelles des correspondances peuvent être échangées par la voie de l'Inde britannique.

Les lettres non affranchies passeront le double.

Les taxes pour les lettres envoyées par les bureaux dont il s'agit en France, en Algérie, seront respectivement les mêmes que celles perçues en France pour lettres aux destinations dont l'énumération précède.

Le décret est également exécutoire à partir du 1er mai prochain.

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX, 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M

AVIS MENSUEL—AOUT 1878.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Alis (Victor)	Labrasse
Ancelin Vve (Clarisse)	Longuefosse (Jean)
Andibert	Lasalle (Joseph)
Avot	Marseille (Pierre)
Bernard (M S)	Maquet (Victor Etienne)
Bonin (Mathieux)	Miquet (Joseph)
Borine (Victorine)	Mage (Melchior)
Bazus	Orliac
Bietes (Jean)	Petit-Clerc
Coëffe (Paul)	Pagnon
Cognac (Jacques)	Poisson (Charles)
Delhan	Queillier
Duplan (Alexandre)	Saunier (G)
Dufour	Savienne (Firmin)
Fournal	[illegible] (Charles)
Faber (Camille)	[illegible] (Marie)
Goux	Sergent (Victor)
Gustave	Signier (Louis)
[illegible]	[illegible] (Auguste)
Kevvrey [illegible]	Vuillermet
Lasalle (Louis)	Villeneuve (Henry)
[illegible] (Urbain)	Viel (Félix)
Lessarre	

Le nommé Sembette (Marie Louis), boucher au Marché Français, soldat de la classe de 1876, est invité à venir retirer sa feuille de route au Consulat.

[illegible] sont aussi [illegible] l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès, et pour la réception des actes notariés de toute nature aux prix fixés par le tarif.

Le Gérant du Consulat,

30 juil. LEON BELLAGUET.

Liste des [illegible] restant au Bureau de la Poste le 15 Aout 1878. OUVERT LES DIMANCHES de 9 A 11 HEURES DU MATIN.

[illegible]

Alvarez Jesus	[illegible]
Angeli [illegible]	[illegible] Matheu
Allara Francesco	Lemaire Gustave
Basil Francesco	Maestre Gaetano
Brasson Eugene	Marin José
[illegible]	[illegible] Giuseppe
Broyer Philibert	Martelle Gaetano
Canteron Pierre	Maldonado Giuseppe
Corso Giuseppe	Montégut Edgard
Couret J	Morris Alexandre
[illegible] Maria	[illegible] Giuseppe
Denée Pierre	Pradel Mme
Eudes E	Puguet Eugène
Font José y Suane	[illegible] di Nicola
Gallo Bartolo	Pellegrino Angelo
Granelle Martin	Picone Tomaso
Guerina Antonino	Ponzio Jean
Gatti Louis	Ramos Salvatore
[illegible]	[illegible]
Guttierez José	[illegible] Marie

A. S. BADGER, Maître de Poste.

FABRIQUE DU SUD.

EXTRAITS CONCENTRÉS

ATKINSON,

EXTRAITS [illegible] SAVEUR. POUR LA CUISINE.

Vanille, Limon, Fraise, Orange, Amande, Pêche, Céleri, Gingembre, Framboise, Rose, Ananas, Banane.

Pourquoi acheter des villes du Nord, des articles de [illegible] quand on peut les avoir ici à [illegible]

Ces extraits sont [illegible] et ont toute leur fraîcheur. Il n'y a rien de meilleur et de plus économique pour la cuisine.

La supériorité de ces extraits consiste en leur concentration et leur parfaite pureté.

Fabricants et propriétaires.

W. T. Creamer & Co., Chimistes,

Au No 94 de la rue Tchoupitoulas, Nlle-Orléans.

A vendre, en gros, par Thos. W. G. LYON & Co., grocers, à la Nlle-Orléans, Lne.

Demandez à votre épicier les "extraits d'Atkinson." Vous ne trouverez rien de comparable sur la place.

L.S.L.

UNE AUTRE

GRANDE

OCCASION!

PAS D'ESCOMPTE!

Pas d'ajournement!

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans, Lne,

LE MARDI, 10 SEPT. 1878

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE I.

GROS LOT:

$30,000.

1857 LOTS

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

$110,400!

Le tirage commencera positivement à dix heures du matin

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,

DANS LA MATINÉE DU

MARDI, 10 SEPT. 1878.

—A LA—

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS.

1 Lot de	$30,000, soit	$30,000
1 Lot de	10,000,	10,000
1 Lot de	5,000,	5,000
2 Lots de	2,500,	5,000
5 Lots de	1,000,	5,000
20 Lots de	500,	10,000
100 Lots de	100,	10,000
200 Lots de	50,	10,000
500 Lots de	20,	10,000
1,000 Lots de	10,	10,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de [illegible] chacun pour les neuf numéros tenant du numéro gagnant le lot de $30,000, soit	2,700
9 Lots d'approximation de [illegible] chacun pour les neuf numéros tenant du numéro gagnant le lot de $10,000, soit	1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf numéros tenant du numéro gagnant le lot de $5,000, soit	900
1,857 Lots s'élevant à	$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

S'adresser à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

[illegible]

Transmettez l'argent par des lettres sur la banque, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'au Grand Tirage du

10 SEPT. 1878.

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans toutes les villes, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN, Président.

Nouvelle-Orléans, Lne

Toute lettre sans réponse est égale au refus.

PHILIP WERLEIN,

No. 135, RUE DU CANAL.

Le plus grand magasin de Pianos et de Musique dans le Sud.

M. WERLEIN offre un assortiment de plus de

200 PIANOS ET ORGUES

Comprenant [illegible] les Pianos Chickering qui sont sans rivaux. Aussi—les excellents Pianos Mathushek, Hardmann & Hale, droits et carrés.

Aussi les ORGUES renommées MESSEY & MASON & HAMLIN.

Aux prix les plus bas et aux conditions les plus avantageuses qui aient jamais été offertes

PIANOS NEUFS pour $200 et au-dessus, pleinement garantis.
PIANOS D'OCCASION en excellent état pour $25 et au-dessus.
ORGUES NOUVELLES pour $50 et au-dessus.

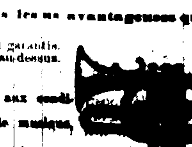

☞ Réparation, accord, loyer et échange de pianos, aux conditions les plus raisonnables.
☞ Importation directe de musique, d'instruments de musique, etc.

MAGASIN DE MUSIQUE DE GRUNEWALD,

Qui offre les meilleurs Pianos et les meilleurs Orgues du monde,

QUI A L'AGENCE EXCLUSIVE DES FAMEUX PIANOS FAVORIS DE

PLEYEL, WOLF & CO., DE PARIS,

PIANOS DONT PLUS DE 37,000

ont été faits et se vendent. C'est le nombre le plus considérable qu'ait écoulé une maison quelconque, ce qui démontre évidemment LA POPULARITE DE CES INSTRUMENTS CHEZ NOUS.

Souvenez-vous que les véritables PIANOS PLEYEL s'achètent seulement chez GRUNEWALD, qui les importe directement, de la fabrique. Aucun établissement du Sud n'est autorisé à les vendre, excepté par l'entremise de l'agence GRUNEWALD. [illegible]

GRUNEWALD est également agent-général pour la vente des PIANOS

NOS STEINWAY "DOUBLE VICTORIAS" qui excellent TOUS LES AUTRES pour la vente des pianos si recherchés de KNABE, HAINES ET FISHER,—qui sont offerts à des conditions avantageuses et aux plus bas prix du comptant.

ORGUES des meilleures maisons.—Importation de tout ce qui se rattache à la musique, cordes, etc.

VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL.

S'adresser à Louis Grunewald, Au Grunewald Hall, No 14 à 22 de la rue Baronne.

H. J. RIVET,

PHARMACIEN-DROGUISTE,

Importateur de Médicaments Patentés Français.

Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER." Propriétaire des célèbres Bitters Our Own Louisiana Aromatic Bitters, 58 rue de Chartres et 30 rue Bienville, Nlle-Orléans.

17 mai 78—1 an.

PHARMACIE DUCONGE,

30 .... RUE DE CHARTRES 30

NOUVELLE-ORLÉANS.

A. CARROUCHE, SUCCESSEUR.

Les personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie si favorablement connue un assortiment complet de: MÉDICAMENTS PATENTÉS, FRANÇAIS, ANGLAIS et AMÉRICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout ce qu'on trouve généralement dans un établissement de premier ordre. M. Carrouché reçoit directement de Paris tous les médicaments patentés dont nous donnons chaque jour l'énumération complète dans une autre colonne. La maison sollicite des ordres de la campagne et garantit de les remplir avec soin et célérité. Dépôt du Sirop pectoral balsamique de Ducongé.

Agence pour la vente du Willcox's Dysentery Remedy. 1er sept.—1 an.

Université de l'Etat de la Louisiane

—ET—

Collége agricole et mécanique.

BATON-ROUGE, Louisiane.

ORGANISATION MILITAIRE.

LA DIX-NEUVIÈME session commencera le 5 octobre prochain et finira le 4 juillet 1879.

DÉPENSES.

Dépenses fixes, par mois—Pension, logement et soins de domestiques, $11; blanchissage et raccommodage, $2; combustible et éclairage, 50 cts; total 50 cts; soins de médecin, $1; total $15, le prix du mois. [illegible] avance dans cette proportion [illegible]

Les dépenses éventuelles par session sont évaluées ainsi qu'il suit: uniforme, vêtements et casquettes, $50; livres et fournitures, $10; médicaments, $2; casse et accidents, $3; total, $65, payables $40 à l'entrée au collége et $25 le 1er janvier. La balance non dépensée est remboursée.

Dépenses totales, fixes et casuelles, par session de [illegible] mois, $200.

Les élèves peuvent entrer au collége en tout temps, à quelque moment que ce soit pendant la session. Ils n'auront à payer qu'à partir de la date de leur entrée et pour le temps qu'ils auront passé au collége.

[illegible] Baton-Rouge en [illegible]

L'enseignement et l'usage de la Bibliothèque et du cabinet de physique sont gratuits.

Exercices militaires.—Ces exercices sont obligatoires. Les élèves peuvent être nourris et logés à l'Université ou dans la ville de Baton Rouge. Ceux qui demeurent à l'Université sont, la nuit comme le jour, soumis à la discipline militaire. Les élèves qui prennent pension et logent à Baton Rouge ne sont soumis à la discipline militaire que quand ils sont à l'Université.

Instruction religieuse.—On reçoit à l'Université l'instruction catholique ou protestante. Le dimanche, les élèves doivent suivre les services religieux dans les églises de Baton Rouge que leurs parents auront désignées.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à D. F. BOYD, Président.

16 juil—3m

Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 10 RUE CARONDELET.

Bureau de la compagnie d'assurance du Peuple de la Nlle-Orléans, Nlle-Orléans, 27 juillet 1878.—A l'assemblée annuelle des actionnaires de cette compagnie, tenue le 23 du courant, le bureau de direction suivant a été élu devant servir l'année courante:

JNO. WILSON.	M. MELLINGER.
E. PRAGST.	A. WALZ.
M. POPOVICH.	F. AUFMKOLK.
E. SALOY.	WM. FAGAN.
M. ABASCAL.	H. SCHROEDER.
R. HUGHES.	J. SAMBOLA.
A. D. FINLAY.	A. HABER.
THEO L. SUGG.	S. M. MILLER.
S. JAUFFROID.	GEO. ELLIS.
F. SANCHO.	J. H. MENGE.
F. THORMAEHLEN.	M. MANN.
F. E. SARRAZIN.	A. XIQUES.
	M. SEIBEL.

A une assemblée du bureau de direction tenue le même jour, M. Ernest Pragst a été élu président, M. John Wilson, vice-président, et W. P. M. Schneidau, secrétaire.

F. M. SCHNEIDAU,

29 juil—[illegible]

SEPTIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1878—

Sur risques de feu	$46,624 44	
Sur risques de rivière	6,775 07	
Sur risques de mer	6,975 24	$60,375 75
Moins—Primes non expirées	$15,845 97	
Moins—Primes remboursées	1,640 93	$17,486 90
Montant net des primes reçues		$42,888 85
Plus—Primes non-expirées de 1877		10,090 34
		$52,979 29
Pertes, etc., payées dans la même période:		
Sur risques de feu	$3,041 10	
Sur risques de rivière	1,136 87	
Sur risques de mer	5,369 35	
Réductions (rabais)	7,817 17	
Réassurances	2,814 19	
Taxes	2,177 38	
Loyer	1,200 00	
Impressions et annonces	289 00	
Salaires des officiers	1,352 05	
Dépenses, etc., moins intérêts	2,451 83	$30,948 91
Balance nette		$22,030 38

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Primes en voie de recouvrement	$ 9,594 58
Actions de banques et autres actions	38,638 40
Propriétés foncières	19,127 60
Prêts garantis	9,216 01
Prêts sur hypothèque	11,742 91
Billets à recevoir	3,813 30
Meubles du bureau	2,150 48
En caisse	12,696 31
Total de l'actif	$126,473 91

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président.
JNO. WILSON, Vice-Président.
F. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 22 juillet 1878.

JNO. HENDERNAGEL, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 11 juillet 1878.

Aujourd'hui, à une réunion du conseil de Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, de déclarer un Dividende de Dix pour cent sur le capital de la Compagnie, payable sur DEMANDE, et de payer un Dividende de Cinq pour cent à TOUS les assurés sur leurs primes payées en plus des 15 000 déjà reçus [illegible] jusqu'au 5 août 1878.

F. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

14 juillet—1m

Argent à prêter

SUR diamants, bijoux, montres, argenterie, pianos, glaces et toute espèce de meubles en grandes et en petites sommes, à un intérêt aussi modique que celui d'aucune institution de cette ville.

Bureau de prêts de HART, Au No 42 de la rue Baronne, MAURICE J. HART, Directeur.

13 jan—1an

LAURENT LACASSAGNE,

Marchand - Commissionnaire

Importateur de Vins et Liqueurs,

9 .... RUE DECATUR ....

AGENT pour la vente des Vins d'une des premières maisons de Bordeaux et de la célèbre marque de Cognac F. Dumé, Gabriel [illegible] & Cie, Cognac, et de l'incomparable [illegible]

14 [illegible]77—1an

COAL! COAL!

HEBRARD & ROCA,

MARCHANDS de CHARBON

Pittsburg, Anthracite et Cannel,

Bureau No 1 Carondelet près Canal. Dépôt, sur la Levée, au pied de la rue [illegible] Marigny, 3e District.

Se rappellent à leurs amis et au public en général, et sollicitent bien respectueusement leurs ordres pour la saison prochaine, aux prix les plus réduits du marché, livrable à bien option.

7 juil—1an D M J

On se demande comment on peut prévenir une foule de maladies telles que les fièvres intermittentes, la dyspepsie, les maladies de poitrine, Phthisie, Bronchite, Catarrhe, Angine, Guttérale, Laryngite, Asthme, Affections Pulmonaires, Maladies du Foie, de la Vessie et des Voies Urinaires, des Névralgies, pour le [illegible]

L'on prévient et l'on guérit toutes ces maladies en faisant usage du

L'EUCALYPTUS BITTERS.

Depuis l'introduction en Europe de l'Eucalyptus par F. Ramel, et depuis que l'attention du monde scientifique a été appelée sur les avantages [illegible] que l'on pouvait tirer de cette [illegible] de la guérison de diverses maladies, un grand nombre de praticiens distingués ont expérimenté et démontré l'efficacité de l'Eucalyptus.

Les produits de l'Eucalyptus sont employés avec grand succès depuis plusieurs années dans les hôpitaux de Paris.

Le Bitter Eucalyptus, composé de la plante de ce nom, est un préventif sûr contre toutes [illegible]

Dépôt général: BURKE & THOMPSON, No. 86 RUE TCHOUPITOULAS N. O.

19mai—1an

PROCURATIONS, PASSEPORTS

E. A. PEYROUX

— NOTAIRE —

82 .... Passage de la Bourse 82

Entre Conti et Bienville,

Se charge de procurer les passeports avec promptitude, et de faire les procurations à meilleur marché que le Consul. 27oct—1an

H. CASSIDY & Co.

H. CASSIDY, J. F. HOGAN,

(Maison établie en 1866.)

Au No 96 de la rue du Camp,

Nlle-Orléans.

Voiliers et agents pour la vente de ducks en coton,—marchandises en gros et en détail, de—Toiles unies et flottantes, à raies, pour tentes,—Fabricants de—Tentes, Prélarts, Couvertures de wagons, Drapeaux américains, étrangers et fantaisie, Toiles à drapeaux, toutes couleurs, aux prix de fabrique.

Sacs à grains, café, riz, laine, de toute espèce, ainsi que "grocerie" aux prix du Nord.

AVIS IMPORTANT.

Avez-vous à souffrir des rats et des souris? Chacun répond: OUI!

Le Blé empoisonné de Mitchell,

découverte récente, est la seule chose qui vous en délivrera.

C'est tout simplement des grains de blé entiers qui empoisonnent les rats, les souris et les autres vermines, qui les tue et les extermine.

Il suffit d'en faire l'essai une seule fois pour être convaincu de l'efficacité du nouveau poison. Le prix n'en est que de 25 cents. On le trouvera chez les principaux pharmaciens. Le principal dépôt des Etats-Unis est chez

M. T. Creamer & Co.,

Droguistes et chimistes, au No. 94 de la rue Tchoupitoulas, et au magasin de FINLAY & THOMPSON, No. 25 de la rue des Magasins.

Etat de situation semi-annuel

—DU—

LOUISIANA NATIONAL BANK

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS.

A la clôture des affaires du 29 juin 1878

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$1,419,906 60
Bons des Etats-Unis		250,000 00
Autres bons		387,000 00
Fonds de la Banque et autres propriétés foncières		202,011 59
Cinq pour cent, fonds de rachat		11,250 00
Compte de prime		12,897 00
Change américain		460,619 62
Comptant: Espèces	$265,818 94	
Or	29,612 02	
Argent	24,000 00	
	33,612 02	
Chèques pour le Clearing House	197,534 01	
		$1,000,000 97
		$4,000,160 19

PASSIF.

Capital		$1,000,000 00
Surplus		300,000 00
Profits nets non payés		114,480 73
Billets en circulation		400,000 00
Dépôts	$1,880,766 25	
Dû à des banques et à des banquiers	265,904 19	
		2,197,673 44
		$4,000,160 19

A une réunion spéciale des directeurs, un dividende de cinq pour cent a été déclaré payable, à la Nlle-Orléans et à New York, à dater du 1er juillet 1878.

A. LURIA, Caissier.

30juin—3t

J. VERGNOLE,

65 .... Rue Dumaine 65

—IMPORTATEUR DE—

VINS, COGNAC, LIQUEURS, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, VERMOUTH, HUILE, SARDINES, ABSINTHE.

Seul Agent pour le Sud et l'Ouest de W. H. LUBA & CO., Cognac; de la célèbre marque des vins de A. SELLIER & CO., Bordeaux, CHAUVET FILS. Un assortiment général de liqueurs du pays.

BITTER DES ARABES

Supérieur à tout autre.

Les propriétés toniques, stimulantes et digestives de ce bitter, agissent sur le système nerveux et en font une boisson extrêmement agréable et bienfaisante. Comme apéritif le BITTER DES ARABES fait le plus grand bien aux estomacs faibles et délicats et combat efficacement la dyspepsie.

J. VERGNOLE, Propriétaire, N. Orléans

9 déc—77—1an

Malakoff Bitters,

PATENTÉ EN 1866.

Premières Primes remportées aux Expositions de la Louisiane, en 1868, 1870 et 1871.

ALPH. WALZ,

Seul Propriétaire et Fabricant

96 .... RUE CONTI 96

Ce Cordial, agréable et très savoureux, est le stimulant le plus sain que l'on ait encore produit jusqu'ici; il est composé d'ingrédients aromatiques et amers, qui, lorsqu'on en fait usage modérément, est un excitant aussi bon qu'on fortifiant pour le système digestif,—c'est aussi un dépuratif excellent.

Il n'a pas de supérieur parmi toutes les préparations de notre époque. Le propriétaire possède à l'appui de son efficacité les certificats de la Faculté Médicale de la Louisiane. Il guérit ou prévient les fièvres en général, et autres désordres intérieurs; il combat aussi la dyspepsie, la névralgie, ainsi que la constipation occasionnée par l'abus des médicaments, et les affections du cœur. Il est efficace dans les maladies de la vessie et les maux de reins. C'est un tonique très puissant dans le cas d'épuisement du système.

C'est un breuvage inoffensif pour les femmes et les enfants et un excellent anti-bilieux. Ce Bitter est spécialement destiné à l'usage des familles.

N. B.—Se défier des contrefaçons. Les véritables BITTERS MALAKOFF sont renfermés dans des bouteilles portant la marque du commerce du propriétaire, la tour représentée plus haut, et scellées au cachet rouge avec les initiales A. W.

NOEL QUEYROUZE. OSCAR BOIS

QUEYROUZE & BOIS

MARCHANDS EN GROS DE

GROCERIES, VINS, LIQUEURS,

—ET—

Toutes sortes de Produits de l'Ouest

Aux magasins bien,

Coin Vieille-Levée et Bienville,

18 juil 78—1 an. Nlle-Orléans.

TÉLÉGRAPHE D'ALARME.

Indication, par les cloches d'alarme, de la localité où éclate un incendie.

Les cloches d'alarme annonçant un incendie désigneront ainsi qu'il suit la localité où le feu s'est manifesté:

Par exemple, lorsque l'alarme est donnée par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après, elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups, indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répétée que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 48, il y aura 4 coups de cloche, puis un moment après, 8 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 48.

Si l'incendie s'étend, il y aura 15 coups de cloche; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter à l'endroit où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Neuvième.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
*13 Coin Sixième et St-Denis.
*14 Pompe No. 22, rue Tchoupitoulas, près Philip.
15 Pompe No. 23, rue Washington, près Magazine.
16 Compagnie Lafayette No. 1, rue Jackson, entre St-Thomas et Rousseau.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
*24 Marché Keller, rue Locust, entre Félicité et St-Andrew.
25 Coin Jackson et Coliseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
29 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
32 Pompe No. 12, rue Tchoupitoulas, entre Race et Orange.
34 Pompe No. 1, rue Hunter, entre Peters et Tchoupitoulas.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd Precinct, coin Terpsichore et Chippewa.
37 Coin Race et Magasins.
38 Coin Melpomène et Camp.
41 Station de Chevaux, rue St-Charles, près Félicity Road.
42 Pompe No. 20, rue Thalia, entre Dryades et Baronne.
43 Coin Franklin et Terpsichore.
47 Coin Calliope et Nouvelle-Levée.
*48 Pompe No. 6, coin Commerce et St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Pompe No. 18, rue Calliope, entre St-Charles et Carondelet.
54 Coin Nouveau Bassin et Triton Walk.
56 Coin Howard et Clio.
57 Coin Magnolia et Erato.
61 Coin Erato et Franklin.
65 Coin Julia et Levée.
*71 Pied de la rue Julie.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magasins et Girod.
*74 Coin Natchez et Tchoupitoulas.
*81 Coin Canal et Camp.
82 Pompe No. 5 et à l'Hotel de ville.
83 Pompe No. 13, No. 12 rue Perdido.
84 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remparts et Canal.
*123 Coin Remparts et Poydras.
*124 Pompe No 14, rue Commune, entre Liberty et Howard.
*125 Workhouse, rue Girod.
*126 Coin Commune et Rocheblave.
*127 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Vieille-Levée.
142 Coin St-Louis et Royale.
143 Pompe No. 7, rue Dauphine, entre Douane et Bienville.
145 Coin Bourgogne et Toulouse.
146 Pelican H. & L. No. 4, rue du Bassin, près Conti.
*151 Canal et Robertson, Wood's Press.
*152 Coin Bienville et Johnson.
*153 Coin Derbigny et Conti.
214 Coin Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Coin Hôpital et Dauphine.
*217 Pompe No. 10, rue Dumaine, entre Remparts et St-Claude.
231 Coin Tremé et Esplanade.
232 Coin Remparts et Quartier.
234 Marché Tremé et Prison de paroisse.
235 Pompe No. 21, rue Claiborne, coin St-Pierre.
236 Coin Chemin du Bayou et Claiborne.
*241 Pompe No 8, Chemin du Bayou, coin Galvez.
*242 Coin St-Anne et Miro.
243 Steen's Factory, Français et Broad.
252 Hook & Ladder No. 3, coin Marigny et Peters.
253 Pompe No. 9, rue Esplanade, entre Decatur et Français.
254 Pompe No 5, rue Victoire.
312 Station de Police, rue Champs-Elysées.
313 Coin Bagatelle et Esplanade.
314 Coin Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Coin Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Coin Claiborne et St-Bernard.
412 Coin Laharpe et White, R. R. Dépôt.
413 Coin Amour et Espagne.
*414 Coin Poète et Urquhart.
*415 Coin Mandeville et Claiborne.
513 Levee Steam Cotton Press, Levée.
514 Marché Washington, rue de Chartres, entre Louisa et Piété.
*515 Coin Louisa et Remparts.
612 Pompe No 24, Grands-Hommes, près Port.
*613 Coin Dauphine et Indépendance.
*614 Rue Poland, Station des chars.
*615 Casernes des Etats-Unis.
*616 Coin Reynes et Dauphine.

CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

CONSTITUTION.

Les soussignés, commerçants français à la Nouvelle-Orléans, considérant que les Chambres de Commerce d'exportation de France ont émis à diverses reprises, le vœu de voir créer des Chambres du Commerce français à l'étranger, et qu'à défaut d'une Chambre de Commerce française officielle à la Nouvelle-Orléans, il est important qu'il y ait au moins une Chambre Consultative qui puisse fournir au Gouvernement ou aux Chambres de Commerce de France des informations ou leur présenter des suggestions tendant à favoriser le développement des relations commerciales entre ce port et la France,

Déclarent se constituer en CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS, sur les bases suivantes:

ARTICLE PREMIER.

La CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS aura pour objets: d'étudier toutes les questions se rattachant aux intérêts du commerce français de la Nouvelle-Orléans et au développement des relations de ce port avec la France; d'appuyer, par des pétitions ou des mémoires, tous les projets tendant au même but, tels que: traités de commerce, établissement de lignes de steamers, etc., de fournir au gouvernement français, aux Chambres de Commerce ou aux négociants de France, toutes les informations qui lui seront demandées et de se mettre en rapport avec les Chambres de Commerce de France afin d'en obtenir les renseignements qui pourront être utiles aux négociants français de cette place.

ARTICLE II.

Les membres de la Chambre devront être Français ou fils de Français.

La Chambre se composera des personnes qui auront signé la présente Constitution d'ici au 1er Avril prochain, et de celles qui auront été admises ensuite, comme il est dit ci-dessous.

ARTICLE III.

Il y aura un Bureau de la CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE qui se composera d'un Président, de quatre Vice-Présidents, et de dix Commissaires, dont un sera choisi pour remplir les fonctions de Secrétaire-Trésorier.

ARTICLE IV.

Le Président du Bureau, qui sera en même temps Président de la Chambre, recevra toutes les communications adressées à la Chambre et signera les réponses. Il remplira les vacances qui se produiraient dans le Bureau, dans le cours de l'année. En cas d'absence ou d'empêchement, le Président sera remplacé par l'un des Vice-Présidents, suivant leur rang.

ARTICLE V.

Le Bureau sera composé comme suit, pour la présente année 1878, et il restera en fonctions jusqu'à l'élection pour le renouvellement:

Président:	M. Victor Meignan.
1er Vice-Président:	M. A. Carrière.
2e	M. C. T. Dugazon.
3e	M. Félix Limet.
4e	M. Pierre Poutz.
Secrétaire-Trésorier:	Mr F. Laborde.

MEMBRES:

Messieurs: E. Alligeyer,	B. de Gas,
Jos. Bayle,	F. Laborde,
P. E. Brisbois,	E. Merilh,
A. Contin,	F. Tujague,
L. Grevé,	L. Vallon.

ARTICLE VI.

Le second mercredi de janvier de chaque année, à partir de 1879, la CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS se réunira en assemblée générale, au local qui sera désigné par l'avis ou la lettre de convocation du Président, pour procéder au renouvellement des quinze membres du Bureau par voie d'élection. Le vote aura lieu au scrutin et à la majorité des membres présents.

Un rapport sera présenté par le Bureau en son élégant sur les travaux de l'année précédente.

L'assemblée votera sur l'admission des nouveaux membres au scrutin secret et à la majorité des trois quarts des votants.

Elle pourra adopter les motions et propositions qui seront suggérées dans l'intérêt de l'objet pour lequel la Chambre a été créée, mais toute motion devra être préalablement soumise par écrit au Président.

A sa première séance, le Bureau procédera à l'élection du Président, des Vice-Présidents et du Secrétaire.

ARTICLE VII.

Le Bureau se réunira tous les premiers vendredis de chaque mois au lieu et à l'heure qui seront fixés ultérieurement.

Il prendra connaissance des communications reçues et réglera l'ordre de ses travaux ou de ceux des Comités.

Le Bureau est chargé de tous les pouvoirs de la Chambre et il est autorisé à présenter en son nom tous mémoires, pétitions, à faire toutes réponses ou suggestions qu'il jugera utiles pendant la durée de son exercice.

Il autorisera le Président à faire réponse dans l'intervalle entre les séances, aux demandes urgentes, ou nommera des Comités auxquels le Président renverra les demandes d'informations, s'il y a lieu.

Le Bureau pourra être convoqué en séance spéciale par le Président, quand celui-ci le jugera nécessaire.

Le Président pourra également, avec l'autorisation, ou devra, à la requête du Bureau, convoquer la Chambre en assemblée générale extraordinaire.

ARTICLE VIII.

Les travaux de la Chambre auront un caractère absolument gratuit. Les frais de bureau, d'impressions et de correspondance devront être couverts par des cotisations purement volontaires.

ARTICLE IX.

Le Bureau adoptera des règlements pour la tenue de ses séances et celle des séances de la Chambre, et il pourra proposer, en assemblée générale, des amendements à la présente Constitution.

Fait à la Nouvelle-Orléans, le 8 Janvier 1878.

Ont Signé:

Alligeyer, E., Négociant-Commissionnaire.
Albert, E., ... en Chapellerie.
Abadie, P., Manufacturier.
Abadie, J., ...
Bayle, Jos., Importateur.
Bernier, O., Négociant.
Berthin, J., Boucher.
Bellenot, H., Libraire.
[illegible], A., Négociant en marrains.
[illegible], F., Marchand-Tailleur.
Bain, G., Marbrier.
Bessuat, A., Ébéniste.
Bourdin, R., Parfumeur.
[illegible], Courtier de coton.
Bréhier, E., Libraire.
Brisbois, P. E., Négociant Importateur.
Buhn, Aug., Négociant Commissionnaire.
Carrière, J. B., Négociant-Commissionnaire.
Carrière, Antoine, ...
Carrière, Olivier, ...
Carrière, Emile L., ...
Carrière, Charles J., ...
Carrouché, A., Pharmacien-Droguiste.
Caumartin, F., Marchand.
Charpaux, F., Magasin d'Instruments et Musique.
Contin, A., Négociant-Commissionnaire.
Crabites, P., ...
Couturié, Amédée, ...
Chevrière, ... Chapelier.
Chesterman, H., Importateur d'Articles de fantaisie.
Daguerré, A., Marchand de Nouveautés.
Dumaine, H., Négociant.
David, Jos., Négociant Commissionnaire.
Duson, J., Fabricant de Tabac.
Deschamps, E., Négociant.
Desmazes, A., Parfumerie.
Dubois, E., Négociant Commissionnaire.
Dugazon, C. T., ...
Dufresne, F., ...
Dulpit, A., Manufacturier de Tabac.
Estéban, Paul, Président de la Société d'Assistance Mutuelle de St Maurice.
[illegible], E., Négociant Commissionnaire.
[illegible], S., Mécanicien Horloger.
[illegible], C., Arrimeur.
Fourchon, St-Cyr, Pharmacien-Droguiste.
Gas, René de, Négociant-Commissionnaire.
Godchaux, Léon, Fabricant d'Habillements.
Grand, L., Négociant. Agent de la Compagnie Générale Transatlantique.
Guibert, F., Négociant.
Guillemet, A., Comptable.
Jambert, C., Marchandises Sèches en gros.
Jourdain, V., Magasin de Mercerie en gros.
Laborde, F., Négociant.
Lacassagne, Laurent, Négociant-Commissionnaire.
Lalanne, J., Marchand d'Habillements, fabricant.
Limet, F., Réd. en chef, Propriétaire de l'Abeille.
Lafargue, L., Libraire.
Leloup, A. A., Négociant-Commissionnaire.
Lebosse, R., Marchand d'Habillements.
Lagrange, E., Hermel de, Négociant.
Laliotte, P., Pharmacien.
Lovelo J., Négociant.
Meignan, Victor, Négociant-Commissionnaire.
Maylie, Wm., Prés. de la Société de Bienfaisance des Bouchers.
[illegible], L., Confiseur.
Merilh, J. E., Négociant en Cuirs et Articles de Cordonnerie.
Merilh, E., Négociant-Commissionnaire.
Mossué, M., ...
Majesté, M., Pharmacien.
Peyrey, A., Marchand.
Pippert, V., Importation d'Articles de fantaisie.
Pedel, M. A., Négociant.
Pincon, S., Négociant-Commissionnaire.
Pouts, Pierre, ...
Queyrouze, L., Négociant.
Roux, Jos. J., Confiseur.
Rouleau, A., Négociant-Commissionnaire.
Rouyer, C., Orfèvre.
Saul, Jules, Négociant-Importateur.
Sartain, J. P., Fabricant de Tabac.
Schweitzer, J., Libraire.
Sepe, J. G., Liqueurs et Provisions.
Schwartz, H., Négociant-Commissionnaire.
Schmidt, W. B., ... Importateur.
Tuyes, Jules, Négociant-Commissionnaire.
Tujague, F., ... Importateur d'Articles de Modes.
Viser, L., Importateur de Glaces et Tableaux.
Vallon, L., Courtier de Change.
Vermeuil, C., Prés. de la Société d'Assistance Mutuelle de Jefferson.
Vergnole, M., Négociant.
Vignes, J., Liqueurs et Provisions en gros.
Weitz, A., Négociant en Bière et Vin.

24 mars—[illegible]

LYON'S KATHAIRON

Only 50 Cents per Bottle.

It promotes the GROWTH, PRESERVES the COLOR, and increases the Vigor and BEAUTY of the HAIR.

[illegible] LYON'S KATHAIRON [illegible] the GROWTH and BEAUTY of the Hair. [illegible] It prevents the Hair from turning gray. [illegible] It is the same in QUANTITY [illegible] and is sold by all Druggists and Country Stores at only Fifty Cents per Bottle.

Woman's Glory is Her Hair.

LYON'S KATHAIRON

AVIS JUDICIAIRES.

La dame Eliza Fornesler vs. Caspar Lüsse.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 9,444. En vertu d'un writ de vente à moi adressé par l'honorable juge de la Cour de District pour la Paroisse d'Orléans [illegible] je procéderai à vendre à l'encan public, le MARDI, le [illegible] 1878, à midi, à la Bourse des Négociants, rue des Encanteurs, rue Royale, entre celles Conti et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain ou une portion de terre situé dans le premier District de cette ville, et désigné comme [illegible] borné par les rues du Camp, Orange, des Magasins, Richard et Félicité, et désigné par la lettre X, suivant croquis dressé par J. A. D'Hemecourt, voyer, le 14 de novembre 1864 et annexé à un acte au rapport de William Shannon, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 25 de novembre 1865, et mesurant le dit terrain vingt-trois pieds cinq pouces trois lignes de face à la rue du Camp sur cent sept pieds entre lignes égales et parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ensemble aussi avec l'usage d'une allée commune de trois pieds de largeur, ouvrant sur la rue Orange.

Ainsi qu'il appert d'un acte au rapport de Théodore Guyol notaire public en cette ville, en date du 17 d'avril 1872, portant vente de la dite propriété par James Fitzpatrick au défendeur.

☞ Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOMAS H. HANDY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans

16août—4t

Hôtels, Restaurants, &c.

MONTROSS HOUSE,

(Hôtel Montross),

A BILOXI, MISSISSIPPI.

Cet hôtel est ouvert et restera ouvert tout l'été et l'hiver.

LE propriétaire annonce à ses amis et au public qu'il l'a mis à neuf et a l'intention d'en faire un agréable établissement d'été et d'hiver. Il ne négligera rien pour satisfaire tout le monde.

Il a loué, pour plusieurs années, ce vaste et délicieux hôtel, connu jadis sous le nom de "[illegible] Grove." Il l'a fait réparer et repeindre et l'a transformé en "retraite de célibataires, de clubs et de campagnes." Un immense terrain couvert de chênes offre tous les agréments nécessaires à ceux qui voudraient y établir des campements ou y donner des pique-niques.

Les deux hôtels sont sur la plage et à 600 pieds de belles cabanes à bains, neuves, on voit de là le golfe du Mexique. C'est l'endroit qu'il faut aux amateurs de courses en bateaux et de pêche.

Les voyageurs peuvent prendre leurs repas à raison d'UNE PIASTRE, et les bains ne leur coûteront rien.

S'adresser à

F. J. MONTROSS, propriétaire.
J. BENJ. CHANDLER,
Mechanic's & Dealers' Exchange.

18 juin—2 1/2m 47 rue St-Charles.

THE ROYAL,

A Hamilton, Ontario, Canada.

THE ROYAL est le premier hôtel du Canada. Bâti dans le style moderne, meublé avec luxe ainsi principalement en vue du confort des pensionnaires, il réunit tous les agréments que ces derniers sont en droit d'exiger. Les chambres sont grandes et bien aérées: il y règne, pendant les mois d'été, une fraîcheur délicieuse. La cuisine est excellente. On prend des arrangements avec les pensionnaires qui passent la saison à l'hôtel. "The Royal" a pour succursale

THE OCEAN HOUSE,

Surnommé le Longbranch du Canada. C'est un bel hôtel, construit sur la plage même, à Burlington Beach. Les fraîches brises du lac Ontario, d'un côté, et de Burlington Bay de l'autre, y entretiennent une température délicieuse. On y a, en outre, les agréments de la pêche, des promenades sur l'eau, des cavalcades sur le rivage etc., etc. Les pensionnaires du "Royal" peuvent, sans augmentation de prix, aller occuper l'Ocean House.

L'Ocean House promet d'être le séjour favori des Américains du Sud des Etats-Unis.

Pour le prix de la pension, les arrangements à prendre, etc., écrire à

HOOD & BROTHER, propriétaires,
Hamilton, Ontario.

J. SAGET.

198 .... Chartres, ... 198

VIENT de recevoir un grand assortiment de fusils de différentes qualités supérieures et très élégants, à des prix réduits de $10.00 jusqu'à $125 la pièce. Ces armes sont garanties pour la portée, et un nombre de 500 comme substitutions pour marchands et armuriers. Toute personne qui veut donner des ordres, en indiquant les qualités et les proportions sera satisfaite sous tous les rapports. Réparations à très bon marché. Toujours les cheminées de l'ancienne renommée.

21 juil—1 an

ASSURANCE CONTRE LE FEU.

ÉTAT DE SITUATION

—DU—

NORTHWESTERN

NATIONAL INSURANCE CO.

DE MILWAUKEE.

1er Janvier 1878.

CAPITAL EN CAISSE,

$600,000.

PLACEMENTS.

	Valeur au pair.	Valeur sur place.
U. S. Registered 5's de 1881	$110,000 00	$115,775 00
U. S. Registered 6's de 1881	70,000 00	74,550 00
U.S. Registered 5.20's de 1867	17,000 00	17,913 00
U.S. Registered 5.20's de 1865	25,000 00	25,687 00
U. S. Registered Currency 6's	100,000 00	120,000 00
Bons 1re hypothèque du Mil and St P. R'y, P. du C. div. 8's	15,000 00	17,700 00
Bons 1re hypothèque du Chi. M. et St P. R'y, Chi. div. 7's	40,000 00	40,000 00
Bons hypothécaires du Mil. Iron Co. 8's	20,000 00	10,000 00
Milwaukee water bonds, 7's	150,000 00	165,000 00
Prêts sur bons et hypothèques, première hypothèque sur des propriétés foncières libres d'hypothèques, situées dans la ville de Milwaukee et valant plus du double de la somme prêtée, 8 pour cent (Aucun prêt à des directeurs ou à des actionnaires).		151,000 00
Primes en voie de recouvrement		23,618 01
Intérêt non encore dû		2,453 33
Effets à recevoir		631 50
Toutes les autres garanties en avantages		2,884 11
En caisse et en banques		86,183 40
		$853,395 35

PASSIF.

Capital en caisse	$600,000 00
Pertes non payées, réglées et non réglées	17,045 2
Toutes les autres réclamations contre la Compagnie	4,730 85
Réserve pour ré-assurances ainsi que l'exige la loi de New York	150,317 59
Surplus net	81,311 66
	$853,395 35

ALEXANDER MITCHELL, Président.
ALFRED JAMES, Vice-Président.
JOHN P. McGREGOR, Secrétaire.

Ayant été nommés agents de cette Compagnie, nous sommes prêts à assurer, à des conditions avantageuses, contre les risques du feu.

JOHN R. LAFITTE & CO.,

Au No. 186 de la rue Gravier.

Je crois le tableau qui précède exact.

JAS. A. LAFITTE.

Signé, sous serment, pardevant moi, aujourd'hui, par James A. Lafitte, de la maison de commerce John R. Lafitte & Co.

E. B. TRIST, Notaire.

Nlle-Orléans, 22 mai 1878. 4avril—3m

S.N.
PIKE'S
Magnolia
WHISKEY
Cincinnati
OHIO.

LE CLICHÉ CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VÉRITABLE ET CÉLÈBRE

PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY,

préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO. successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.

Toutes les PREMIÈRES MAISONS de groceries et liqueurs le vendent à la Nlle-Orléans.

20sept—1an

NEW-ORLEANS SAVINGS INSTITUTION

156 rue du Canal.

D. URQUHART, Président.
THOS. A. ADAMS, 1er Vice-Président.
THOS. A. CLARKE, 2nd ...
CHAS. J. LEEDS, [illegible]
CHAS. KILSHAW, Trésorier.

DIRECTEURS

Thos. A. Adams.	Geo. Jonas.
Thos. A. Clarke.	J. G. Gaines.
C. J. Leeds.	C. Schneider.
S. Jamison.	Carl Kohn.
A. Moulton.	T. L. Bayne.
A. Palfrey.	D. Urquhart.

26 mars—1 an

VENTES A L'ENCAN.

PAR S. GUINAULT.

VACHES.

PAR S. GUINAULT, Encanteur — Bureau Bourse de la Bourse et Bienville — MERCREDI, 21 août 1878, il sera vendu à 11 heures du matin aux abattoirs près des Casernes—

28 belles vaches laitières et génisses. 1 Charrette à lait avec bidons.

Conditions—Comptant.

17 août—

PAR C. E. GIRARDEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DANS L'AFFAIRE DE

MARIE LOUISE MAZEUR

vs.

KLEBER MAZEUR et Autres.

No. 10,043,

Sixième Cour de District de la Paroisse d'Orléans.

L'HABITATION MAZEUR,

Une propriété de valeur renchérissant rapidement, située dans la paroisse de Jefferson, sur les côtés Est et Ouest du vieux chemin de la Métairie et voisine du Cimetière de la Métairie et du Oakland Park, à environ un demi mille du Nouveau Canal et de la limite du chemin de fer à cheval de la rue du Canal, parfaitement convenable pour l'établissement d'une vacherie ou la culture d'un verger ou d'un jardin; et convenable aussi comme résidence de campagne.

Vente positive pour effectuer un partage.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau rue du Camp No 31.—SAMEDI, 7 septembre 1878, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles de cette ville, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu par l'hon. N. H. Rightor, juge de la Sixième Cour de District, paroisse d'Orléans, daté du 5 juillet 1878, et rendu dans l'affaire ci-dessus nommée, la propriété ainsi décrite

Cette propriété de valeur et renchérissant rapidement, connue comme l'habitation Mazeur, située sur le chemin de la Métairie, paroisse de Jefferson, mesurant environ trois arpents, plus ou moins, sur chaque côté du chemin de la Métairie, sur environ six arpents de profondeur côté sud, et s'étendant du côté nord jusqu'à près du lac Pontchartrain, près de 3 milles. Elle est voisine du cimetière de la Métairie Association et du Oakland Park d'un côté, et du vieux chemin de fer de Jefferson et du lac de l'autre.

Avec toutes les bâtisses, dépendances et améliorations sur le terrain, droits de passage, etc., appartenant à la propriété. Les améliorations sur le chemin au nord de la Métairie, comprennent une maison en briques et en bois à deux étages et d'autres maisons séparées, construites en bois de pacanier, d'orangers et autres arbres fruitiers. De l'autre côté, sud du chemin, est un cottage en bois à un étage, etc., entouré d'une barrière de [illegible] vagues.

Une grande partie de ce morceau de terre est très bien boisée et le bois peut être transporté sur le marché par le canal qui la borde. Le reste est de la terre haute et riche, défrichée, cultivable, entourée et propre à toutes les cultures, entre autres pour celle des légumes et des arbres fruitiers. La propriété ne saurait être surpassée pour une ferme et une résidence entre la ville et le Lac Pontchartrain. Des chemins conduisent des lignes de chars à cheval et de chars à vapeur à proximité placent la propriété à une demi-heure de distance du marché français.

Il y a dans le voisinage des fermes et les résidences permanentes de quelques uns des notables de notre ville—le Dr C. Beard, MM H. Tonnabel, C. Boudousquié, Geo. Melson et autres.

Pour les subdivisions et les dimensions, voir le plan. La propriété sera livrée aussitôt que les conditions de la vente auront été remplies.

Termes et conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent d'intérêt l'an du jour de la vente à parfait paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat, s'il y a procès pour recouvrer le montant des billets. Les acquéreurs devront acquitter en outre du montant de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1879. Un dépôt de dix pour cent, comptant, sur le montant de l'adjudication sera exigé des acquéreurs au moment de la vente.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant M. Amédée Ducatel, notaire.

26 juil—3, 10, 17, 24, 31 août, 7 sept.

F. Gonthier.

MARCHAND—TAILLEUR

—ET—

Importateur de Draps français, de Couleurs, etc.

VIENT de transférer ses ateliers du No 15 de la rue St. Charles, au No 155 de la rue Commune, entre Carondelet et St. Charles, où il se croit un véritable plaisir de servir ses anciens et nombreux clients ainsi que le public en général. Il vient de recevoir un assortiment d'étoffes des plus vastes et des plus variées, et profite de la circonstance pour annoncer que tous les vêtements qui seront confectionnés dans ses ateliers seront offerts à des prix d'une modicité défiant la concurrence. M. Gonthier, dont la réputation est bien établie ici, est un excellent professeur de coupe et donnera des leçons aux apprentis qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

13 nov—1 an

ATTENTION.

M. ANDRIEU - - - 159 Poydras.

CHAUSSURES A VIS FAITES EN VILLE, à $2.50 la paire.

CHAUSSURES COUSUES, faites en ville, à $4 00.

BOTTES et souliers en tous genres faits ici des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que partout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. [illegible] à cent ouvriers sont constamment employés dans les ateliers.

17 nov 77—1 an VAO

Douzième état de situation annuel

—DU—

FACTOR'S AND TRADERS' Insurance Company.

37 .... RUE CARONDELET 37

Nlle-Orléans, 21 mai 1878.

LES directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1878—savoir:

Primes de l'année—		
Sur risques d'incendie	$312,704 38	
Sur risques de rivières	214,294 64	
Sur risques de mer.	45,780 [illegible]	$572,779 67
En moins—		
Primes non expirées le 30 avril 1878	85,533 00	
Primes remboursées	9,229 66	94,762 66
Montant net des rec.		$478,017 01
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$55,458	
Sur risques de rivières	128,641 36	
Sur risques de mer	26,550 00	210,649 5
Réassurances	32,271 90	
Réductions (rabais)	14,017 32	
Taxes d'Etat et de ville	27,396 03	
Bureau des secours de la Nlle-Orléans	2,551 30	
Dépenses générales		
Salaires	41,575 89	
Profits et pertes	24,080 36	359,512 42
Balance		$118,504 5
Ajoutez—intérêts, escomptes et épargnes reçus		89,629
		$208,134 48
A déduire—premier intérêt semi-annuel sur le capital, 5 pour cent, payé, et le second, 5 pour cent, échu		100,000 00
Bénéfice net		$108,134 48
Réserve		32,536 55
Balance à être partagée sur le montant net des primes		75,597 93

L'actif de la compagnie est comme suit:

Encaisse	$340,961 36
Comptes en voie de recouvrement	87,091 50
Effets à recevoir, en garantie	402,131 07
Effets à recevoir, pour primes	37,993 16
Actions de banques et autres actions	208,100 16
Bons de l'Etat et Bons de la ville	195,104 72
Bons des Etats-Unis	12,625 00
Bons du Masonic Grand Lodge	8,000 00
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans	2,500 00
Propriétés foncières	88,849 17
Total	$1,288,316 14

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans. Signé, pardevant moi, ce 22 mai 1878.

EDWARD IVY, notaire.

Le 21 du courant, à une réunion spéciale du Bureau des Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un SECOND INTÉRÊT semi-annuel de CINQ POUR CENT, le 30 avril 1878—ce qui fait DIX POUR CENT PAR AN sur le capital de la Compagnie ($1 000 000), et un DIVIDENDE, AU COMPTANT, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant ($277,000 00) de leurs primes nettes participantes pour l'année expirée le 30 avril 1878.

ED. A. PALFREY, Président.
JOHN CHAFFE, Vice-Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

DIRECTEURS.

John I. Noble,	B. F. Eshleman,
John Chaffe,	Wm. C. Black,
Richard Milliken,	Charles Chaffe,
J. I. Warren,	L. C. Jurey,
Samuel Friedlander,	Wm. Hartwell,
A. A. Yates,	C. J. Leeds,
R. M. Walmsley	A. T. Smith,
A. H. May,	Joseph Bowling,
T. Lytt. Lyon,	A. M. Bickham,
Samuel H. Boyd	Henry Abraham,
Joseph McElroy,	Louis Bush,
William J. Behan,	A. Brittin,

26 mai—1m G. W. Sentell.